

## Section 5.—Le Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

C'est le ministère des Affaires extérieures qui assure les relations entre les organismes gouvernementaux et bénévoles au Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La participation canadienne à l'UNESCO comprend la représentation aux sessions de la Conférence générale, l'apport de conseils et de renseignements concernant les questions canadiennes au Secrétariat de l'UNESCO, la collaboration aux entreprises de l'Organisation, l'envoi de délégués aux *séminaires* internationaux tenus sous les auspices de l'UNESCO, l'administration au Canada des bourses d'études et de recherches et la distribution des publications de l'UNESCO.

La septième session de la Conférence générale de l'UNESCO a eu lieu à Paris à la fin de 1952. Elle a été marquée par l'admission de trois nouveaux membres, l'Espagne, le Royaume-Uni de Libye et l'État du Népal, ce qui porte à soixante-huit le nombre de membres de l'Organisation.

L'Assemblée a pris des décisions d'ordre administratif qui auront des répercussions importantes sur le programme futur de l'Organisation. Une équipe a été chargée d'attribuer un ordre de priorité aux différentes initiatives envisagées dans les domaines de l'éducation et de la culture. Au nombre de ces entreprises, l'éducation fondamentale et l'assistance technique seront maintenues en tête de la liste. Le programme d'échange de personnes a été fort élargi et les recherches scientifiques internationales destinées à améliorer les conditions de vie de l'humanité seront intensifiées. De nouveaux projets ont été lancés dans le domaine de la collaboration culturelle et de l'amélioration des moyens de communication entre les nations.

Outre sa contribution annuelle régulière (\$298,065 des É.-U. en 1953), le gouvernement canadien a fourni en 1947 au Conseil canadien pour la reconstruction par l'UNESCO la somme de \$200,000 pour l'achat de matériel "aux fins d'œuvres de relèvement dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture". Des souscriptions publiques ont valu au CCRU une somme additionnelle de \$939,250. Son programme achevé, le Conseil a remis sa charte au ministère des Affaires extérieures en avril 1953. La collaboration, préconisée naguère par le CCRU, entre le Gouvernement et plus de 50 associations bénévoles à l'égard des initiatives de l'UNESCO se poursuit.

Le Canada fait en sorte que sa contribution à l'UNESCO reste aussi équitable que possible. L'aide accordée à cette organisation est considérée comme partie intégrante de l'apport canadien au programme général des Nations Unies relatif à la paix par l'entente entre les nations.

## PARTIE III.—RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES\*

### Section 1.—Le Conseil national de recherches

L'organisation de la recherche sur un plan national au Canada remonte à 1916, alors que le Gouvernement du Canada établissait le Conseil consultatif honoraire de recherches scientifiques et industrielles sous la tutelle d'un comité du conseil privé. Des dispositions étaient prises en vue de diriger et de coordonner les travaux

\* Les sections 1 et 3 ont été rédigées sous la direction de E. W. R. Steacie, O.B.E., président du Conseil national de recherches.